



Internationale de l'Éducation



Int. Trade Union Confederation



UNI Global Union



Internationale des Services Publics

Guide

à l'usage des Délégations
des syndicales

durant la CCF



Petit guide de préparation à la session de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies

Quelques conseils à l'intention des déléguées dans le cadre de la préparation de la session de la CCF

Par Sarah Bélanger, AFPC/ISP, décembre 2012

1. Renseignez-vous sur la CCF

- Documentez-vous sur la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies (CCF des NU) : sa nature et sa fonction. Consulter la [page Internet de la CCF](#) ; c'est un bon point de départ.
- La réunion annuelle de la CCF est appelée « session ». La 57^{ème} session de la CCF, ou UNCSW57 en anglais, se tiendra du 4 au 15 mars 2013. Consultez la [page Web dédiée](#) à la 57^{ème} session et le [Journal des Nations Unies](#).

NB : Nombre de documents des Nations Unies sont uniquement proposés en anglais. Les liens vers les rapports marqués d'une* sont disponibles en français et en espagnol, en complément de l'anglais.

2. Familiarisez-vous avec le thème prioritaire

Chaque année, la session de la CCF se concentre sur un thème prioritaire et négocie des « Conclusions concertées » en rapport avec ce thème. Le thème principal de la 57^{ème} session de la CCF est l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

- **Parcourez les travaux préparatoires des NU sur le thème prioritaire.** Des travaux préparatoires sont menés sur le thème prioritaire durant les mois qui précèdent la CCF. La page Internet de la 57^{ème} session propose une documentation découlant d'une [réunion du Groupe d'experts sur la prévention de la violence contre les femmes et les filles](#), d'une [discussion en ligne*](#), ainsi que d'un [débat d'experts à titre préparatoire](#) tenu au cours de la précédente session de la CCF.

3. Découvrez les questions qui seront soumises par les syndicats

Chaque année, toutes les organisations non gouvernementales accréditées sont invitées à soumettre une déclaration dans le cadre de la session de la CCF. Ces déclarations font partie de la documentation officielle de la session. Les fédérations syndicales internationales – la Confédération syndicale inter-

nationale (CSI), l'Internationale des services publics (ISP) et l'Internationale de l'Education (IE), présentent généralement une déclaration conjointe à la session, mettant en avant le point de vue des syndicats sur le thème prioritaire.

- **Consultez la déclaration des syndicats mondiaux sur le thème prioritaire***. La déclaration conjointe CSI-ISP-IE en vue de la 57^{ème} session de la CCF sera distribuée à chaque participant(e) de la CSI, l'IE et de l'ISP. Elle est mise en ligne sur le site officiel de la 57^{ème} session en début d'année 2013.

4. Établissez vos réseaux

- **Identifiez vos alliés dans votre propre pays** (syndicats, organisations de femmes, ONG) susceptibles de participer à la session de la CCF.
- **Nouez des liens avec des organismes aux vues similaires** – des organismes susceptibles d'afficher une position progressiste et inclusive sur l'égalité des femmes.
- **Entrez en contact avec eux suffisamment tôt**. Identifiez les priorités qu'ils vont proposer, ainsi que la base commune sur laquelle nous pouvons collaborer. Procurez-vous leur déclaration en vue de la CCF. Procurez-vous leurs coordonnées afin de pouvoir entrer en contact avec eux lors de la session de la CCF à NY.

5. Faites pression auprès de votre gouvernement

Les gouvernements, ou « États membres », participent à la session de la CCF afin de rendre compte des progrès réalisés sur le thème principal et négocier les Conclusions concertées. Au cours de la première semaine de réunions de la CCF, chaque État membre présente une déclaration sur le thème principal en session plénière.

- **Identifiez le service de votre gouvernement chargé de préparer la session de la CCF.**
- **Demandez à rencontrer des représentant(e)s de ce service. Apportez un exemplaire de la déclaration syndicale conjointe CSI-ISP-IE. Identifiez les positions qu'ils(elles) défendront à la table des négociations.**
- **Certaines délégations nationales incluent des représentant(e)s d'ONG. Déterminez si la délégation officielle de votre gouvernement inclut des ONG et s'il vous est possible de faire partie de cette délégation.**
- **Identifiez les délégué(e)s des ONG (noms et coordonnées de contact) de manière à pouvoir entrer en contact avec eux(elles) en amont de et pendant les négociations sur les Conclusions concertées.**
- **Sollicitez une séance d'information de la part de votre gouvernement au cours des réunions de la CCF.**



6. Ne manquez pas la publication du « Projet de Conclusions concertées »

Chaque année, ONU Femmes prépare un « Projet de Conclusions concertées » servant de base aux négociations entre États membres à l'occasion de la session de la CCF. Ce Projet de Conclusions concertées est généralement accessible en ligne quelques semaines avant l'ouverture de la session. (Une fois négociées et acceptées, les Conclusions concertées constituent les résultats majeurs de la CCF).

- Consultez régulièrement la [page Internet de la CCF](#).

7. Ayez conscience de ce qui vous attend

Les organisations conservatrices, certaines étant à caractère religieux, sont généralement très présentes lors de la session de la CCF. Elles tendent surtout à faire pression **contre** les droits reproductifs et la protection de la santé reproductive sur la base de l'orientation sexuelle. Elles sont très organisées et étroitement liées les unes aux autres, mais cherchent souvent à passer inaperçues au sein de la communauté des ONG. Elles ont trouvé des alliés dans certains États membres, comme en Iran et auprès du Saint-Siège.

- **Préparez-vous. Cherchez à identifier les organisations ou individus situé(e)s dans la même région du globe que vous qui conviennent. Faites preuve de stratégie.** Trouvez un maximum d'informations sur eux(elles), sur les positions qu'ils(elles) défendent et sur leurs alliés.
- **Compilez une liste de politiques déjà adoptées par votre gouvernement en lien avec le thème principal.** Vous pourrez ainsi l'obliger à rendre des comptes dans le cas où il ferait marche arrière par rapport à des positions qu'il aurait déjà défendues dans le passé.

8. Soyez « social »: Connectez-vous

- Vous pouvez **suivre la session** de la CCF sur [Facebook](#) et [Twitter](#).
- **Consultez le blog syndical.** La délégation syndicale héberge depuis quelques années un [blog](#) mettant en exergue les activités de la délégation dans le cadre de la CCF. Venez l'enrichir en publiant vos photographies et tout autre support !
- **Suivez les activités du Comité des ONG.** Le Comité des ONG sur la condition de la femme (NGO CSW) joue un rôle de premier plan en coordonnant les activités des ONG lors des sessions de la CCF, en ce compris les séances d'information avec les ONG, les caucus et les événements parallèles. Il assure également une présence sur Facebook et Twitter.

- Identifiez les organisations féministes progressistes très présentes lors des dernières sessions de la CCF. En voici quelques exemples – n'hésitez pas à ajouter vos favoris.
 - o [Center for Global Women's Leadership](#)
 - o [Association pour les droits de la femme et le développement](#) (AWID)
 - o [Women's Environment and Development Organization](#) (WEDO)
 - o [Center for Reproductive Rights](#) (Centre des droits reproductifs)
 - o [Lobby européen des femmes](#) (LEF)
 - o [Asia Pacific on Women Law and Development](#) (APWLD)

Adresses complètes des liens utiles

Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies	http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/index.html
57 ^{ème} session de la CCF	http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/57sess.htm
Journal des Nations Unies	http://www.un.org/fr/documents/journal.asp
Facebook de la CCF	http://www.facebook.com/UNCSW
Twitter de la CCF	https://mobile.twitter.com/UN_CSW
Blog de la délégation syndicale	http://unioncsw.world-psi.org/
Réunion du Groupe d'experts sur la prévention de la violence contre les femmes et les filles	http://www.unwomen.org/events/59/expert-group-meeting-prevention-of-violence-against-women-and-girls/
Discussion en ligne	http://www.unwomen.org/fr/publications/report-on-the-online-discussion-on-eliminating-violence-against-women-and-girls/
Débat d'experts à titre préparatoire	http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/56sess.htm#aperçu
Center for Global Women's Leadership	http://www.cwgl.rutgers.edu/
Women's Environment and Development Organization (WEDO)	http://www.wedo.org/
Center for Reproductive Rights (Centre des droits reproductifs)	http://reproductiverights.org/fr
Lobby européen des femmes (LEF)	http://www.womenlobby.org/?lang=fr
Association pour les droits de la femme et le développement (AWID)	http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Qui-sommes-nous
Asia Pacific on Women Law and Development (APWLD)	http://www.apwld.org/



En direct de la 57^{ème} session de la CCF

Guide à l'intention des délégué(e)s syndicaux(-ales)

Par Sarah Bélanger, AFPC/ISP, décembre 2012

1. Obtenir sa Carte d'identité des Nations Unies

L'organisation syndicale à laquelle vous appartenez (CSI, ISP ou IE, ou affilié bénéficiant du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, par exemple CLC et CGIL-Italie) devra vous avoir préalablement inscrit(e) et un **courrier de confirmation** à cet effet vous aura été adressé par les Nations Unies dans le courant du mois de janvier.

Vous devrez toutefois être en possession d'une **Carte d'identité des Nations Unies** pour accéder aux réunions et événements parallèles officiels de la session de la Commission de la Condition de la Femme (CCF).

L'inscription est réalisée au bureau d'inscriptions des ONG, situé dans le hall d'accueil de l'immeuble du Siège des NU (entrée des visiteurs au niveau de la 46^{ème} rue et de la 1^{ère} avenue). Veillez à présenter **une pièce d'identité officielle avec photo** ainsi qu'une **lettre de confirmation de la Commission** pour obtenir votre Carte. Les heures d'ouverture du bureau seront affichées sur le site Internet de la 57^{ème} session. Le bureau ouvre généralement dès le week-end précédant les deux semaines de réunions. Essayez de vous inscrire avant le premier lundi de la session afin d'éviter de longues files d'attente !

Veillez à porter votre badge sur vous en permanence. Vous devrez toutefois être en possession d'une Carte d'accès supplémentaire pour accéder à la salle de conférence principale, dans le bâtiment de la pelouse nord (North Lawn Building), ainsi qu'aux événements parallèles. Cette Carte d'accès supplémentaire est accordée à chaque organisation syndicale. Une « équipe de coordination » aura été préalablement nommée par la délégation syndicale internationale pour rassembler les cartes et les distribuer.

2. La session d'orientation syndicale

Nous vous conseillons d'assister à la session d'orientation organisée par nos fédérations syndicales internationales – CSI, ISP et IE. Cette session aura lieu le dimanche après-midi précédant les réunions de la 57^{ème} session de la CCF.

Elle répond à un objectif d'orientation ! Nous évoquerons ensemble nos buts collectifs ainsi que la méthode de travail à adopter pour y parvenir. Nous vous

décrivons une journée typique de session de la CCF. Vous identifierez les contributions concrètes que vous pourriez apporter dans le cadre du travail de la délégation syndicale. Vous pourrez rencontrer d'autres syndicats du monde entier, aux côtés desquels vous travaillerez à l'occasion de la 57^{ème} session.

3. Séances d'information quotidiennes

Notre délégation syndicale se réunit généralement de 8h00 à 9h00 tous les matins, dans le but d'échanger, de rendre compte de nos activités, d'ajuster nos plans et d'établir notre stratégie dans le cadre du déroulement des diverses réunions de la 57^{ème} session. Soyez présent(e) !

4. Amendements au Projet de Conclusions concertées (« Agreed Conclusions »)

L'un de nos buts premiers est d'influencer la formulation de la version finale des Conclusions concertées – le document qui sera négocié au cours des deux semaines de session et (espérons-le !) accepté par les États membres avant la clôture de la session.

La déclaration conjointe CSI-ISP-IE, soumise aux NU, décrit les objectifs substantiels de la délégation syndicale, c'est-à-dire les dossiers prioritaires que nous souhaitons faire avancer. Nous utilisons cette déclaration comme point de départ pour préparer des amendements concrets au Projet préliminaire de Conclusions concertées. Globalement, nous aspirons à renforcer l'expression des droits de l'homme et du travail, des services publics de qualité et de l'éducation dans les Conclusions concertées.

Les membres de la délégation syndicale peuvent décider d'intégrer le **groupe de préparation** chargé de rédiger le Projet d'amendements proposés sur la base des contributions du groupe. Cette activité aura lieu durant les deux premières journées de la 57^{ème} session. Nous passerons ensuite au lobbying !

5. Lobbying !

Lorsque le projet d'amendements aux Conclusions concertées aura été finalisé par la délégation syndicale, nous utiliserons alors notre document pour appuyer notre démarche de lobbying auprès de nos gouvernements nationaux mais aussi étrangers, ainsi qu'auprès de négociateurs du gouvernement, d'ONG aux vues similaires, de caucus régionaux, et de quelque autre entité qui, selon nous, serait susceptible d'influencer l'issue des négociations. Nous nous organiserons, nous définirons nos cibles de lobbying et nous nous mettrons à l'œuvre !

Notre force réside dans notre diversité – dans la présence d'une équipe composée de déléguées syndicales issus des quatre coins du globe ! Nous



partagerons l'information. Nous rassemblerons les renseignements communiqués par nos gouvernements respectifs et autres sur la progression des négociations, sur l'identité de nos alliés mais aussi de nos adversaires, et sur les obstacles qui se dressent devant nous. Nous resterons concentrés sur les questions qui nous intéressent et nous mettrons en place des stratégies et des alliances visant à influencer les résultats.

Nombre de délégations gouvernementales proposent aux ONG des séances d'information sur l'état d'avancement des négociations. Identifiez ces séances et inscrivez-vous (pour nous rapporter ensuite ce que vous aurez appris !). Renseignez-vous autour de vous pour obtenir la dernière version du texte négocié.

6. Suivre de près l'action de nos Gouvernements

Chaque État membre présente en session plénière le stade d'avancement de son travail sur le thème principal. Nous prendrons connaissance du créneau d'intervention de notre gouvernement lors de la « Session plénière », nous ferons le maximum pour y assister (ou écouter la webdiffusion en direct), nous tenterons d'identifier les oratrices dont les interventions sont similaires aux nôtres, nous examinerons attentivement leurs propos et nous obtiendrons un exemplaire de leur déclaration. Nous pourrions également essayer de rencontrer des négociateurs pour les convaincre d'une position politique donnée.

Les informations présentées dans les déclarations des gouvernements sont souvent révélatrices des positions qu'ils défendront au cours des négociations sur les Conclusions concertées.

7. Événements parallèles

La session de la Commission de la Condition de la Femme est sans doute le rassemblement de femmes le plus important au monde. Outre la session officielle, des centaines d'événements parallèles sont organisés pendant les deux semaines de session. Ils sont répartis en deux catégories et se rapportent à deux calendriers distincts :

Événements parallèles officiels : Ces événements sont parrainés par des Missions permanentes et des Entités des NU. Ils sont généralement organisés dans le bâtiment de la pelouse nord – une zone d'accès réservée pour laquelle les déléguées d'ONG doivent se procurer des Cartes pour les événements spéciaux. Avant votre arrivée, essayez de vous renseigner sur les événements parallèles auxquels vous souhaitez assister et inscrivez-vous à l'avance. Vous devrez être en possession d'une Carte d'identité des Nations Unies ET d'une Carte pour les événements spéciaux. Le programme des Événements parallèles sera mis en ligne sur le site de la 57^{ème} session de la CCF et sera régulièrement mis à jour.

En consultant le Journal des Nations Unies, [disponible en ligne](#) (format pdf), qui offre une vue d'ensemble de la vie quotidienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies, vous pourrez en savoir davantage sur le déroulement de la 57^{ème} session de même que sur tous les autres événements organisés par les Nations Unies au cours de la même journée.

Événements parallèles des ONG : Ces événements sont organisés par des ONG hors du complexe des Nations Unies. Ils ont généralement lieu au Church Center (situé au coin de la 44^{ème} rue et de la 1^{ère} avenue). Le calendrier est établi par le Comité des ONG sur la condition de la femme (NGO CSW). Il sera communiqué en ligne. Essayez de vous procurer le document du NGO CSW qui énumère l'ensemble des événements parallèles.

8. Blog, Blog, Blog

La délégation syndicale tient un blog de ses activités tout au long de la session de la CCF. Consultez le [blog](#) de la 56^{ème} session.

Soyez prêtes à enrichir ce blog de vos récits et comptes-rendus. N'oubliez pas vos appareils photographiques, vous pourrez ainsi publier des photos de nos activités.

Vous pourrez également déposer des commentaires, divers articles et photographies sur la [Page Facebook](#) consacrée.

9. Établir des liens avec les ONG

À mesure que nous parcourons les couloirs des Nations Unies, le Church Center et le bâtiment Salvation Army (Armée du Salut) ainsi que la cafétéria, nous pourrions échanger et nouer des liens avec des ONG et des organisations de la société civile issues des quatre coins du globe.

Vous pourrez consulter certaines des contributions soumises par les ONG afin d'identifier, avant même votre venue à New York, les organisations avec lesquelles vous pourriez souhaiter entrer en contact dans le cadre de la 57^{ème} session.

Nous allons nous procurer le programme des caucus régionaux, qui sont habituellement organisés par le NGO CSW, et veiller à assurer une présence syndicale à chacun de ces événements.

Nous allons nouer des liens avec des organisations progressistes aux vues similaires, qui s'emploient à faire avancer la question de l'égalité entre hommes et femmes. Et nous allons identifier les organisations ne partageant pas cette motivation – à l'instar des organisations conservatrices qui sont également très présentes à l'occasion de cette 57^{ème} session.



10. Amener les gouvernements à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris

En amont de la 57^{ème} session de la CCF, essayez de rencontrer des membres de votre délégation gouvernementale afin de faire part de vos préoccupations et proposer des suggestions eu égard à la formulation des Conclusions concertées.

Une fois adoptées, les Conclusions concertées sont un outil que nous pouvons tous utiliser afin de veiller à ce que les gouvernements s'acquittent des engagements qu'ils ont pris.

Tout au long de la 57^{ème} session, les déléguées syndicales pourront identifier et partager des opportunités et stratégies visant à garantir notre progression en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes n'en exige pas moins !

A glossary of some abbreviations for UNCSW participants

APD	Aide publique au développement
Après 2015	Objectifs du Millénaire pour le développement pour l'après 2015
BPfA	Programme d'action de Beijing (2000)
CCF (CSW)	Commission de la condition de la femme (Commission on the Status of Women)
CCF des NU (UNCSW)	Commission de la condition de la femme des Nations Unies
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Convention n° 87 de l'OIT	Liberté syndicale et protection du droit syndical (1948)
Convention n° 98 de l'OIT	Droit d'organisation et de négociation collective (1949)
Convention n° 100 de l'OIT	Égalité de rémunération (1951)
Convention n° 102 de l'OIT	Sécurité sociale (norme minimum, 1952)
Convention n° 111 de l'OIT	Discrimination (emploi et profession) (1958)

Convention n° 128 de l'OIT	Prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants (1967)
Convention n° 151 de l'OIT	Relations de travail dans la fonction publique (1978)
Convention n° 182 de l'OIT	Pires formes de travail des enfants (1999)
Convention n° 189 de l'OIT	Travailleuses et travailleurs domestiques (2011)
CS 1325	Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)
CSI	Confédération syndicale internationale
DPF	Division de la promotion de la femme (au sein d'ONU Femmes)
FMI	Fonds Monétaire International
FSI	Fédération syndicale internationale
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IE	Internationale de l'Éducation
IFI	Institution financière internationale
ISP	Internationale des Services Publics
ITF	Fédération internationale des ouvriers du transport
LGBT	Lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels
MGF	Mutilation génitale féminine
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Économiques
OIT / BIT	Organisation internationale du Travail & Bureau International du Travail (Genève)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
SPQ	Services publics de qualité
TTF	Taxe sur les transactions financières
TUAC	Commission syndicale consultative (auprès de l'OCDE)
UE	Union européenne
UNI	Syndicat mondial UNI
VAF	Violence à l'égard des femmes



Internationale de l'Education

Email:

equality@ei-ie.org

Web:

<http://www.ei-ie.org>



Confédération Syndicale Internationale

Email:

equality@ituc-csi.org

Web:

www.ituc-csi.org



Email:

contact@uniglobalunion.org

Web:

www.uniglobalunion.org



Internationale des Services Publics

Email:

equality@world-psi.org

Web:

www.world-psi.org